

Cahier des charges de l'organisme accueillant l'ONHJ



I. Durée du stage

Le stage national de l'ONHJ commence début juillet pour une durée de 13 jours comprenant 10 jours de travail et 3 jours pour les concerts de prestige.

II. Implication artistique, culturelle et touristique

- Il est nécessaire d'inscrire la session ONHJ dans une dynamique culturelle et artistique d'envergure nationale voire internationale.
- Les concerts de prestiges devront être programmés dans le cadre d'une saison culturelle de salle de concert ou de festivals de musique. (Fournir le maximum de documents et de garanties à la CMF)
- Négocier avec le programmateur la possibilité d'attribuer un laissez passer pour les stagiaires à tous les concerts organisés pendant la session de l'ONHJ.
- L'ONHJ doit être placé comme un projet fédérateur, pouvant favoriser des rencontres avec les orchestres d'harmonies amateurs du territoire.
- Faire une proposition de programme touristique pour les stagiaires et encadrants (maximum 3 sorties) et prévoir l'organisation d'activités pour les mineurs de l'orchestre.

III. Composition de l'orchestre

L'orchestre est composé de 67 musiciens, l'effectif définitif est arrêté chaque année à l'issue des auditions de recrutement (fin juin).

IV. L'équipe encadrante (au moins 7 personnes)

Pour la partie musicale

- 1 directeur musical: chef d'orchestre
- 1 encadrant pupitre des bois
- 1 encadrant pupitre des cuivres
- 1 encadrant pupitre des percussions
- invités (voir ci-dessous)

Pour la partie technique

- Le chef de projet de la CMF
- 1 animateur BAFA
- 1 régisseur

V. Les invités

En fonction du répertoire décidé par le chef d'orchestre, des musiciens professionnels solistes ou groupes divers peuvent s'insérer au programme musical de l'orchestre.

Un compositeur est généralement retenu chaque année pour la création d'une nouvelle œuvre. Dans la mesure du possible le compositeur assiste à la session de l'orchestre ou à une partie du séjour.

Prévoir également le nécessaire en hébergement et restauration pour maximum 4 représentants de la CMF (élus, direction générale) qui assisteront aux concerts de fin de stage.

VI. Les lieux du stage

- Prévoir un site de stage qui privilégie une proximité entre le centre d'hébergement, la salle de répétition de l'orchestre et la restauration (déplacement à pied de préférence). Les lycées ou universités peuvent être des endroits intéressants.
- Prévoir des chambres individuelles pour les encadrants.
- Faire au moins deux propositions différentes à la CMF.

VII. Hébergement / Repas / Divers

Voir annexe

VIII. Besoins en matériels

- Une grande salle pour le travail en orchestre avec 70 chaises (la salle ne doit pas résonner: si possible peu de surface vitrée et carrelée)
- Un bureau « secrétariat général » pour le chef de projet avec possibilité de connexion internet
- Cinq salles moyennes pour le travail par pupitre et programme de musique de chambre
- Une salle de travail pour le chef d'orchestre, si possible avec un piano
- Envisager la possibilité d'emprunter du matériel de percussion (orchestres, conservatoires voisins)
- Mise en relation avec un réparateur d'instruments à vents (possibilité de le solliciter dans un partenariat)

IX. Journée type de travail

- Matin de 09h00 à 12h00: séance d'orchestre (tutti)
- Après-midi de 15h00 à 18h00: séances de partielles
- Soirée de 21h00 à 22h30: séance d'orchestre (tutti)

X. Méthodologie

- La CMF contactera les organismes candidats pour les inviter à venir présenter leur projet à un bureau confédéral.
- Après délibération, une visite devra être organisée sur le site en présence d'une délégation de la CMF et des membres de l'organisme d'accueil officiel.
- Peu de temps après cette visite, un contrat de partenariat sera établi entre la CMF et l'organisme retenu.

XI. Communication

Voir annexe

Annexes du cahier des charges ONHJ

Hébergement / Repas / Divers

La CMF qui assume le règlement de l'hébergement veillera à ce que les propositions de devis respectent une qualité de service à moindre coût, et ne soient pas supérieures à la somme de 60 000 € TTC. Les justificatifs seront demandés.

Communication

- L'Orchestre National d'Harmonie des Jeunes est un projet de la Confédération Musicale de France soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication.
- Une campagne nationale de communication et d'information sera réalisée par le service communication de la CMF (contact: Elsa PHILIPPE, chargée de communication 01 48 78 76 63 elsa.philippe@cmf-musique.org). **Merci de joindre à votre dossier de candidature toutes les informations et contacts utiles à l'organisation de votre projet.**